



Inégalités : le nouveau bac mis à l'épreuve

La réforme du nouveau baccalauréat va accorder plus de place au contrôle continu. Certains observateurs pointent son caractère inégalitaire. L'architecte de la réforme, Pierre Mathiot, et le sociologue Pierre Merle, spécialiste des questions scolaires, livrent leurs points de vue antagonistes. Après deux petites sessions, le nouveau baccalauréat évolue et va subir quelques ajustements avec un renforcement du contrôle continu et la suppression des épreuves communes, les controversées E3C, rebaptisées EC.

Le ministère de l'éducation nationale a officialisé vendredi ces diverses modifications, après consultation du comité de suivi de la réforme du lycée général et technologique, de la commission spécialisée des lycées et du Conseil supérieur de l'éducation.

Les épreuves terminales compteront pour 60 % de la note finale et le contrôle continu pour 40 %. Le français, les deux enseignements de spécialité suivis en terminale, la philosophie et le grand oral seront évalués sous forme d'une épreuve finale.

Le contrôle continu concerne les langues vivantes, l'histoire-géographie, l'éducation physique et sportive, l'enseignement scientifique, l'enseignement de spécialité suivi en première et l'enseignement civique. Les notes pour ces matières seront établies « sur la base de la seule moyenne générale issue des moyennes annuelles des bulletins scolaires du cycle terminal » précise le ministère de l'éducation nationale dans un communiqué publié le 9 juillet.

Il ajoute : « Ainsi ajusté, le nouveau baccalauréat gagnera en lisibilité, en simplicité et en robustesse. Il reconnaîtra davantage l'implication des élèves dans leurs apprentissages, que ce soit par un contrôle continu consolidé ou par la plus grande considération des enseignements optionnels qu'ils auront suivis. Exigeant et attentif à la progression de chacun, il pourra ainsi davantage et mieux encore préparer les élèves aux exigences de l'enseignement supérieur. »

La nouvelle mouture de l'examen qui tente de conserver son rang de rite de passage suscite, comme la réforme, des interrogations, voire des inquiétudes. Les syndicats, des enseignants et membres de la communauté éducative craignent que le bac ne se transforme en examen local et que la diminution des évaluations anonymes ne handicape les élèves des lycées des quartiers populaires, aux conditions d'enseignement moins confortables que celles des établissements mieux dotés.

Pierre Merle, sociologue spécialiste des questions scolaires et des politiques éducatives, qui a travaillé sur l'évaluation ou la ségrégation scolaire, est de ceux-là et reste sceptique. Il considère que ce mode de notation va exacerber les inégalités et fragiliser les élèves en leur mettant une pression permanente. Sans parler du grand oral, qu'il considère comme une épreuve discriminante.

Pierre Mathiot, directeur de l'IEP de Lille, politiste et surtout architecte de la réforme, imaginée dans son rapport, ne partage évidemment pas du tout cet avis. Il considère que ce nouveau mode de fonctionnement va aider les élèves à travailler plus régulièrement, mettre fin au bachotage et permettre aux enseignants d'ajuster leurs pratiques éducatives.

Mediapart a choisi de faire dialoguer ces deux spécialistes de l'éducation sur ces sujets afin qu'ils confrontent leurs opinions et leurs arguments respectifs, en faveur ou non de ce nouvel examen et de ses modalités d'évaluation.

Le bac 2022 sera évalué à 40 % au contrôle continu intégral, vient d'annoncer



Jean-Michel Blanquer. Le bac avec les épreuves nationales et anonymisées va disparaître, ce qui fait craindre aux enseignants et syndicats la disparition d'un examen national et l'apparition d'un bac local ? Est-ce le cas

Pierre Mathiot : Je rappelle que cette évolution de la réforme ne remet pas en cause ce rapport de 60 % évalué en contrôle final sur la base de sujets nationaux comme avant et 40 % en contrôle continu. La chose qui change est la manière dont le contrôle continu est pris en compte. Dans la réforme, il était prévu 5 % issus de toutes les notes des bulletins de première et 5 % issus de toutes les notes de bulletins de terminale sans coefficient, sans distinction. Les 30 % restants étaient évalués par les E3C, devenues EC.

Ces sortes de partiels nationaux disparaissent. Ils sont remplacés par du contrôle continu « intégral », c'est-à-dire la prise en compte de notes obtenues en première et en terminale dans les matières qui ne sont pas évaluées en contrôle terminal à hauteur de 20 % du total du bac par année. Il y aura un cadrage national et le diplôme restera évidemment national, à côté de ces 40 %, 60 % des notes seront calculées sur la base d'épreuves nationales.

Pierre Merle : J'ai quelques réserves sur cette présentation. Ces 10 % de contrôle continu qui comptaient pour le bac ont déjà généré des pressions des parents et des élèves. Les notes ne sont pas identiques d'un établissement à l'autre ou d'un professeur à l'autre. Quand on passe à 40 % de contrôle continu, les revendications de parents et d'élèves sont plus nombreuses et en partie justifiées, ce qui pose des questions quant au principe de l'égalité de traitement.

Si, dans un même établissement, un professeur de biologie met 12 de moyenne et l'autre 8, la contestation des élèves et parents peut apparaître, appuyée par certains chefs d'établissement. Les enseignants qui notent plus sévèrement que les autres vont subir des récriminations. Ces situations vont engendrer des tensions et détériorer les relations pédagogiques des professeurs avec leurs élèves.

Ce contrôle continu de 40 % va avoir une importance considérable sur Parcoursup car les autres épreuves de fin d'année ne sont pas prises en compte dedans. Il y a des études nombreuses et convergentes sur les biais sociaux des évaluations. Quand les professeurs connaissent leurs élèves, ceux d'origine aisée sont mieux notés à compétences égales que les élèves d'origine populaire ou que les redoublants. Selon les disciplines, les filles sont moins bien notées que les garçons, ce qui légitime ces revendications des élèves.

Vous n'êtes pas d'accord avec cela, Pierre Mathiot ?

Pierre Mathiot : Il y a toujours eu des pressions sur les manières de noter et, depuis quelques années, elles s'exercent surtout dans la perspective de Parcoursup. La question de la pression sur l'évaluation des professeurs n'a rien à voir avec cette réforme car elle existe en fait déjà.

Pierre Merle : Ce qui est différent, c'est qu'en fait ces notes de contrôle continu comptent pour le baccalauréat et donc, plus l'enjeu est important pour les élèves, plus les contestations sont fortes. Et le chef d'établissement aura intérêt à avoir un taux de reçus élevé, sous peine de faire baisser l'attractivité de son établissement. Il va donc demander aux enseignants d'être moins sévères dans leur notation.

Quel est l'enjeu derrière cette réforme et quelles conséquences sur les élèves et leurs enseignants ?

Pierre Merle : La pression sur le taux de réussite du bac, ce n'est pas l'enjeu, puisqu'on est à neuf pour dix de réussite, mais elle s'agrippe plutôt sur les mentions.

Pierre Mathiot : Neuf élèves sur dix ont une place dans Parcoursup au moment des



épreuves finales du mois de juin et les mentions au bac, en fait, ne servent à rien pour décider de l'orientation dans le supérieur.

Cette réforme vise aussi, voire surtout, à alléger le bac. Il embolisait le fonctionnement du lycée dès mars, avec des perturbations non négligeables sur les élèves non concernés par cet examen. Et on n'était pas sûrs du tout d'avoir garanti la tranquillité dans le fonctionnement des lycées avec les E3C devenues EC.

L'autre objectif est d'évaluer les élèves sur des exercices divers, avec des temporalités et des rythmes différents, du contrôle continu et du contrôle final. C'est en quelque sorte valoriser et l'endurance et le sprint.

Ainsi, le contrôle continu permet de rattraper une note moyenne ou médiocre quand le contrôle final ne le permet pas. Mais, bien entendu, pour élaborer un contrôle continu de bonne qualité, il faut faire confiance aux professeurs qui savent évaluer et noter, et faire en sorte de collégialiser ce travail, faire en sorte que les enseignants discutent entre eux dans les établissements sur la manière d'évaluer les élèves, le rythme, le type et le nombre de notes.

Il faut vraiment faire confiance à la communauté enseignante sur la base, bien entendu, d'une guidance nationale, adossée notamment aux corps d'inspection et à la banque nationale de sujets et d'exercices.

Pierre Merle : Tout ceci serait très bien si c'était réalisé dans les faits. Ceci est peu probable. Pour contractualiser, en quelque sorte, les pratiques d'évaluation, il faut du temps. C'est long de se mettre d'accord entre professeurs pour établir des barèmes communs. Et ce n'est pas pour autant que les conditions d'équité seraient remplies.

Il y a peut-être une tradition individualiste des professeurs mais la concertation a un coût. L'inconvénient du contrôle continu et de son importance par rapport au bac est qu'il décourage les élèves.

Le lycéen qui commence en première avec un 6 ou 7 à une épreuve aura déjà l'impression qu'une partie de son bac lui échappe. Quand on avait les épreuves à la fin, certes le bac était lourd, mais on l'a remplacé par trois mini-bacs avec les E3C et, désormais, par une évaluation continue.

En fait, on fait ce qu'on appelle en pédagogie une évaluation sommative, où on contrôle le niveau de compétences tout le temps, au lieu de faire de l'évaluation formative, qui a pour objet d'indiquer les lacunes à compenser.

Il vaut mieux travailler sans ce couperet de la notation sanction mais plutôt en disant « je m'entraîne, je sais où sont mes erreurs », sans la crainte de l'évaluation et d'échouer en permanence. On sait que la pression et la peur n'est pas favorable aux apprentissages.

Pierre Mathiot : Je suis assez d'accord sur le fait que, pour les évaluations, rien n'empêche dans ce contrôle continu les professeurs de décider en début d'année que toutes les notes ne compteront pas pour le bac. Ils peuvent aussi, par exemple, décréter pour encourager leurs élèves que la moins bonne note obtenue dans l'année ne sera pas prise en compte.

Pierre Merle : Dans les faits, cela ne se passe pas comme cela. Les enseignants donnent en général deux contrôles par trimestre pour faire une moyenne et ne peuvent pas en enlever une. L'effet sanction et l'effet de pression demeurent. L'inconvénient majeur du contrôle continu est la pression qu'il exerce sur les élèves et qu'il exacerbe leur peur d'échouer.

C'est difficile dans ces conditions d'avoir une relation de confiance entre les enseignants, qui deviennent à la fois entraîneurs et arbitres de leurs élèves. Il est encore plus difficile de faire en sorte que ceux en difficultés s'accrochent dans ces conditions.



Pierre Mathiot : Oui mais si on a 5 au bac au contrôle final, c'est terminé. Là, si on a 5 en contrôle continu, on a la possibilité de se reprendre...

Pierre Merle : Au bac, avec une mauvaise note, le lycéen va bénéficier des oraux de rattrapage et, à ce moment, réglementairement, le jury doit prendre en compte les notes pendant l'année.

Dans le monde réel, dans les lycées des quartiers populaires notamment, il y a ces absences de longue durée non remplacées de certains enseignants. Comment cette réforme compose-t-elle avec ces inégalités qui font que certains lycées offrent des conditions d'enseignement moins favorables que d'autres ? Avec des notations différentes, d'un établissement à l'autre, comment maintenir l'équité ?

Pierre Mathiot : Le contrôle continu est une bonne idée à laquelle je ne veux pas renoncer, même s'il y a bien entendu encore des problèmes à régler. Dans tous les lycées de centre-ville, il est fréquent que, dès qu'un élève a une moyenne médiocre à un contrôle, ses parents aillent voir le professeur pour se plaindre car leur enfant risque de ne pas être pris dans telle classe préparatoire. La question de la pression des parents est déjà posée aujourd'hui. Il faut faire face à cette question avec le contrôle continu.

Le faire accepter suppose un travail collectif, du partage d'information avec les élèves et les parents, de la transparence. Il ne faut pas renoncer car si on continuait à fonctionner avec sept ou huit épreuves au mois de juin comme avant, alors dans quelques années le bac n'existerait plus.

Pourquoi ? Eh bien parce que l'affectation dans l'enseignement supérieur se joue avant le mois de juin avec Parcoursup. Il faut donc faire en sorte qu'au moment de Parcoursup, un pourcentage majoritaire des notes qui comptent pour le bac soit connu.

Pierre Merle : En effet, vous avez raison sur ce point et je suis réticent sur Parcoursup. Le système précédent avait une forme de régulation, malgré un certain nombre de défauts, mais cette nouvelle réforme du baccalauréat pose encore plus de problèmes, compte tenu du fonctionnement de Parcoursup.

Des établissements comme le lycée Louis-le-Grand et consorts ont un système de notation fondé sur des bulletins gonflés, ce qui montre bien qu'on a changé de pratique d'évaluation et de mode d'accès des élèves dans l'enseignement supérieur.

Vous parliez des contrôles à organiser et de la pression exercée par les élèves et parents sur les enseignants. Justement, comment cette réforme va-t-elle se répercuter sur leurs conditions de travail ?

Pierre Merle : Il y a la réforme telle qu'on peut la penser et même la rêver. Et puis la réforme telle qu'elle se met en œuvre concrètement dans les établissements. Il y a souvent un abîme entre les deux, qui tient aux conditions concrètes d'enseignement des professeurs.

En décembre 2020, le Sgen-CFDT a enquêté auprès des enseignants. Ces derniers sont partagés sur la disparition des séries S, L et ES, et 70 % insistent sur la dégradation de leurs conditions de travail et de leurs conditions pédagogiques.

Ce résultat globalement négatif tient à la mise en œuvre des E3C et à leur lourdeur, mais aussi au fait que le contrôle continu est perçu comme une inquiétude sur la qualité et la sérénité de leurs relations avec les élèves. Le Sgen-CFDT n'est pas a priori un opposant fort à l'action du ministre de l'éducation nationale.

Ce sondage questionne sur la possibilité de mettre en œuvre correctement cette réforme. On ne peut pas demander aux enseignants par exemple de faire plus de contrôles avec moins d'heures.

Et vous, Pierre Mathiot, quelles remontées avez-vous sur ce point précis dans votre



comité de suivi ?

Pierre Mathiot : Je pense qu'avec mon collègue Jean-Charles Ringard nous sommes bien informés, donc il va de soi que ce que vient de dire Pierre Merle est juste, sauf que cette enquête du Sgen-CFDT porte sur les E3C qu'on supprime.

Pierre Merle : Je suis d'accord mais je ne crois pas que le contrôle continu fera l'unanimité non plus...

Pierre Mathiot : Je ne suis pas sociologue, je suis politiste spécialiste de la décision publique et donc je considère qu'il est complètement normal, étant donné le niveau d'ambition très fort de la réforme, qu'elle suscite bien évidemment des réactions et qu'elle pose d'importants problèmes de mise en œuvre concrète.

Mais moi je ne veux pas renoncer à une idée qui me semble bonne parce que le Moloch éducatif apparaît tellement compliqué qu'on ne veut même pas y toucher. Je suis d'accord avec Pierre Merle, bien sûr, cette réforme ne peut réussir que si les enseignants adhèrent aux fondamentaux. On l'a vu avec la réforme du collège de Najat Vallaud-Belkacem, qui a été en partie rejetée.

Il ne s'agit pas seulement de réussir à mettre en œuvre la réforme, il s'agit de le faire avec des enseignants globalement convaincus qu'elle va dans le bon sens, et il y a là encore beaucoup de travail.

Avant la réforme du baccalauréat et du lycée, il y a eu Parcoursup. Là aussi de nombreux problèmes sont pointés du doigt...

Pierre Merle La question à poser est la suivante : Qu'est-ce qu'on réforme et à quelle vitesse pour que cela puisse être possible au niveau de ceux qui la mettent en œuvre ? Si on veut toucher tous les paramètres en même temps, si on veut réduire les heures, si on veut faire du contrôle continu, il est évident qu'on va soulever les oppositions. Dans le cas présent, il y a des raisons légitimes de s'inquiéter.

Parcoursup n'est pas vraiment convaincant. Je veux donner l'exemple de la fiche avenir . L'année dernière, des enseignants m'ont expliqué qu'ils sont confrontés à un dilemme moral et se demandent ce qu'il est juste d'écrire dans ce document de nature très subjective. Comment évaluer l'autonomie d'un élève ? Il peut ne pas être autonome au lycée et le devenir à l'université, dans une filière et une discipline qui vont l'intéresser plus. Faut-il l'encourager ? Cette responsabilité les met mal à l'aise.

Pierre Mathiot Je le dis partout, je pense que Parcoursup est une sacrée performance technique mais la plateforme reste améliorable sur le plan démocratique. En réalité, les fiches avenir ne sont pas toujours remplies ou alors tous les élèves ont les mêmes appréciations, ce qui pose évidemment problème. Cette année aussi, dans le souci compréhensible de ne pas mettre en péril l'avenir de leurs élèves, un certain niveau de générosité a été accordé par les professeurs dans les notations. On peut le comprendre mais le souci est que des élèves devenus étudiants ne vont pas comprendre ce qui leur arrive lorsqu'ils auront des difficultés dans le supérieur, car ils auront été auréolés de très bons résultats au bac. J'ai un peu peur de ce type de situation.

La suppression de la hiérarchisation des vœux complique aussi l'affectation des candidats dans les filières...

Pierre Mathiot : Au risque d'avoir des ennuis avec Jérôme Teillard, je suis favorable à ce qu'au moins trois vœux soient classés dans Parcoursup, car je crois que cela peut donner plus de fluidité au dispositif. Pour prendre un exemple très concret : à Sciences-Po Lille, nous proposons 180 places pour 13 700 candidats. À ce jour, 175 places sont pourvues mais cinq admis gardent encore leur place en réserve, et ce depuis la fin du mois de mai. Ils font cela sans doute pour voir s'ils seront pris partout où ils ont fait des vœux. Il y a une logique un peu à la Bourdieu d'accumulation des



trophées symboliques.

Sauf qu'en fonctionnant de la sorte, ils bloquent des places au détriment d'élèves moins « bons » scolairement et sans doute issus de milieux plus modestes. Si on demandait de classer trois vœux, cela amènerait les élèves à mieux réfléchir à ce qu'ils veulent faire, plutôt que de balancer une liste de dix vœux comme cela. Et cela les conduirait à choisir plus vite et donc à libérer des places.

Pierre Merle : Avec Parcoursup, on a gagné de la complexité en supprimant les vœux hiérarchisés, surtout dans les filières qui ne sont pas en tension. Je pense qu'il pourrait y avoir une procédure pour éviter d'intégrer toutes les formations dans ce maelström. On pourrait garder ce système pour les formations en tension comme Staps et psycho. Pour quelques formations en tension, le ministère a mis en place une machine monstrueuse où la technique l'a emporté sur la logique.

Le grand oral fait aussi débat, il mobilise des compétences socialement marquées et convoque la subjectivité. Pierre Merle, vous avez écrit que cette épreuve est l' « archétype de l'épreuve socialement discriminante » et que « le grand oral ne résout aucun des problèmes de l'institution scolaire ». En effet, l'élève qui se présente à l'oral porte son milieu social sur lui. Partagez-vous cette analyse, Pierre Mathiot ? Et comment fait-on pour éviter cet écueil ?

Pierre Mathiot : Tous les élèves portent leur milieu social dans toutes les épreuves et examens qu'ils passent, oraux ou écrits. Et ce n'est pas pour cette raison qu'il faut renoncer à organiser un oral.

Le grand oral est une épreuve qui est formellement identique pour tous mais dans les faits inégale.

Pierre Merle, sociologue

Pierre Merle : Un jeune qui arrive à l'épreuve de philosophie, anonyme, est aussi lesté de son origine sociale et de tout ce qui l'accompagne. Mais la grande différence avec le grand oral est que cette épreuve est préparée toute l'année.

Il y a encore un grand écart entre ce qui a été pensé réellement et ce qui est fait. L'heure spécifique censée le préparer est peu utilisée. Les enseignants s'en sont servis pour finir le programme. Cette situation a abouti à un résultat bien connu en sociologie : la transformation des inégalités sociales en inégalités scolaires. Car on sait que les inégalités dans les capacités d'expression orale sont très liées au milieu social. À la fin de l'oral, il y a aussi une partie sur l'orientation.

Elle est plus difficile pour les élèves faibles, souvent d'origine populaire, pour qui le choix est forcément incertain. Ils n'ont pas un accès facile aux informations quand on sait qu'aujourd'hui il y a un conseiller d'orientation pour 1 500 élèves, donc ils ne peuvent pas avoir d'aide. C'est une épreuve qui est formellement identique pour tous mais dans les faits inégale. Et c'est quand même nouveau d'inventer une épreuve scolaire qui ne porte pas sur des compétences scolaires.

Pierre Mathiot : Mais ce n'est pas évalué dans le grand oral. Il n'y a pas de notes en soi sur la partie qui porte sur l'orientation. Dans mon esprit, ce n'est pas un questionnement inquisitorial ni socialement marqué, il s'agit simplement de demander aux élèves de dire ce qu'ils vont faire l'année suivante, sans – je l'espère – de jugement de valeur entre filière légitime et filière dévalorisée. Les professeurs sont quand même capables de faire cela ! L'idée, évidemment, c'est que cette épreuve vienne innover le système. Dès lors que désormais les élèves et les professeurs savent que cela existe, ils vont valoriser l'acquisition des compétences orales.

Désormais, les compétences écrites auront été évaluées dans les épreuves terminales qui ont lieu fin mars et le grand oral portera sur les deux enseignements de spécialité. Ils



auront le temps de le préparer, même si, c'est vrai, il faut poser la question de la manière de préparer et du temps pour le faire. Certains collègues ont mis en place des choses intéressantes en temps de Covid, d'autres ont cru qu'on allait supprimer l'épreuve et n'ont rien fait. Il faut s'appuyer sur les bonnes pratiques, elles existent, à l'évidence.

Au fond, cette réforme du baccalauréat soulève cette question récurrente concernant le système scolaire français, celle des inégalités scolaires. Pensez-vous que cette modification des modalités de l'examen et, plus généralement, que l'action des ministres de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur depuis quatre ans œuvrent en faveur de leur résorption ?

Pierre Merle : Les inégalités d'origines scolaires et sociales sont parmi les plus importantes d'Europe. Elles existent dès le primaire. Je pense par exemple que dédoubler les classes de CP, CE1, CE2 en éducation prioritaire est en soi une bonne politique. Le souci est qu'environ 50 % des enfants d'origine populaire sont scolarisés en dehors de l'éducation prioritaire. Cette politique ne concerne qu'environ la moitié de la cible. Après, avec la création des établissements publics d'enseignement internationaux réservés finalement aux enfants des catégories aisées, le ministre a créé de la ségrégation sociale et académique.

Les problématiques d'inégalités sociales et scolaires se jouent très en amont du lycée. Nous avons seulement parlé jusqu'à présent du lycée général mais, en réalité, la machine à classer les gamins par l'orientation a déjà bien fonctionné avant l'entrée au lycée général.

Pierre Mathiot, architecte de la réforme du baccalauréat

Mettre les bons élèves ensemble et les moins bons ensemble n'est pas la meilleure des idées en réalité, car les derniers vont se décourager. Et je ne vois pas dans la réforme du bac et dans Parcoursup quelque chose qui va permettre de réduire ces inégalités. On va créer davantage d'aléas, de conflits et d'incertitudes, alors que l'école doit être un lieu pacifié. Parcoursup augmente par exemple considérablement le temps de travail des enseignants du supérieur.

Pierre Mathiot : Je pense que les problématiques d'inégalités sociales et scolaires se jouent très en amont du lycée. Nous avons seulement parlé jusqu'à présent du lycée général mais, en réalité, la machine à classer les gamins par l'orientation a déjà bien fonctionné avant l'entrée au lycée général. Les élèves des milieux populaires qui entrent au lycée général sont ceux qui s'en sont déjà sortis à peu près, à la condition de survivre à l'année de seconde.

Dédoubler les effectifs dans les petites classes, c'est une excellente mesure, mais on est bien d'accord que cela fonctionnera pleinement que si on forme les enseignants à adapter leur méthode pédagogique au fait d'avoir moins d'élèves. C'est pour cela qu'à ce stade, le résultat n'est pas encore marquant, comme nous l'avons indiqué dans le rapport, que j'ai réalisé avec Ariane Azema.

Pierre Merle : Même à pédagogie identique, il y a toujours un effet positif de la réduction des effectifs dans une classe...

Pierre Mathiot : Quant au lycée, je pense que l'enjeu majeur pour les jeunes de milieux populaires qui y sont scolarisés, c'est la question de l'accompagnement à l'orientation. Dans le rapport sur la réforme du baccalauréat, j'avais insisté sur ce point et le ministre a pris la décision d'affecter 54 heures pour ce faire dans le cycle terminal (première et terminale).

À ce stade, le résultat sur ce plan n'est pas satisfaisant, pour trois raisons au moins : que l'Éducation nationale et les régions trouvent un équilibre dans leurs responsabilités



respectives sur ce plan, que les heures soient effectivement financées sur la dotation horaire globale (DHG), enfin que les professeurs se saisissent de cette question, à côté des PsyEN [psychologues de l'Éducation nationale – ndlr] , et fassent de l'accompagnement à l'orientation un élément de leur activité, car je crois que leur métier, c'est aussi de plus en plus d'accompagner leurs élèves vers le supérieur, et l'aide à l'orientation en fait partie..

Cette réforme du baccalauréat et du lycée porte aussi en elle une révolution des pratiques professionnelles. J'y insiste : je crois en la nécessité d'une collégialisation des pratiques professionnelles. Je ne renonce pas au contrôle continu car je pense que cela a du sens. La communauté enseignante aime logiquement la liberté pédagogique, tout en demandant des cadrages. Tout est affaire d'équilibre mais j'espère vraiment qu'elle va se saisir de cette réforme collectivement.

Pierre Merle : Oui, la formation des enseignants n'est pas satisfaisante. J'en sais quelque chose, j'enseigne en Inspé [institut national supérieur du professorat et de l'éducation – ndlr] . Mais il faut comprendre que la réforme du concours Capes, désormais sur deux ans, loin de simplifier la formation ou de l'enrichir, va entraîner une crise de recrutement. Au bout d'un an, les étudiants pouvaient espérer être professeur stagiaire, maintenant, c'est au bout de deux.

Ils vont devoir enseigner six heures par semaine pour 600 euros. Avant, c'était neuf heures par semaine pour 1 400 euros, en gros 30 % de moins, et ils doivent préparer aussi pendant leur deuxième année leur concours et un mémoire de recherche. C'est impossible de mener à bien tous ces objectifs. Cette réforme a d'abord pour objet de réaliser des économies. Des étudiants moins nombreux vont abandonner plus souvent. La formation des enseignants ne s'améliore pas, elle se dégrade.

Pierre Mathiot et Pierre Merle ont relu et amendé, sur la forme, cet entretien.

